

## RÈGLEMENT DU CONCOURS 2026

### « JARDINS SANS FRONTIÈRES - CARTE POSTALE FORMAT A5 »

**DU 30 MAI AU 31 AOÛT 2026**

**JEU  
CONCOURS  
CARTE POSTALE**  
**JARDINS SANS FRONTIÈRES  
2026**

Site de la Fondation  
La Coudre  
Bonvillars - Suisse

*Partagez votre regard unique sur l'un et/ou l'autre de nos deux jardins / ruchers : captez un geste, une espèce, une ambiance ou un détail qui révèle la richesse du vivant et stimule la curiosité.*

*Donnez-lui forme en créant une carte postale A5, en arts plastiques ou en arts des lettres, selon la technique qui vous inspire.*

*En groupe ou individuellement.*

Règlements et fiches d'inscriptions du concours consultable en ligne



<https://cpiehautdoub.org>



<https://fondationlacoudre.ch>

Jardin/rucher du curé  
La Rivière-Drueon  
France

**TENTEZ DE GAGNER DE MAGNIFIQUES LOTS**



## ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le **CPIE du Haut-Doubs** (France) et la **Fondation La Coudre – Maison du Patrimoine** (Suisse) organisent un **concours amateur** intitulé « Jardins Sans Frontières – Carte Postale A5 », du **30 mai au 31 août 2026**. Ce concours s'inscrit dans le **projet transfrontalier** « Jardins Sans Frontières » et vise à valoriser les jardins et ruchers pédagogiques, la faune, la flore et les pratiques observées sur les deux sites partenaires.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

## ARTICLE 2 – PARTICIPANTS ET CATÉGORIES

Le concours est ouvert à tous, sauf aux membres du jury et du comité d'organisation ainsi qu'aux mineurs seuls.

### CATÉGORIES :

- Groupe (exemple : famille **ayant au moins un représentant majeur**)
- Individuel (personne majeure)

**Chaque participant** (ou membre du groupe) peut proposer **une seule carte postale**.  
(ex. : une famille de 3 personnes enverra 3 cartes postales. Sera jugé l'ensemble des cartes postales)

## ARTICLE 3 – THÈME ET CONTRAINTES TECHNIQUES

### THÈME

Représenter une pratique, une faune, une flore, ou un détail observé sur l'un des deux sites :

- Jardin / Rucher du Curé – La Rivière-Drugeon (France)
- Fondation La Coudre – Bonvillars (Suisse)

### FORMAT ET SUPPORT

- Format obligatoire : A5 (148 × 210 mm), portrait ou paysage.
- Tout support non périssable accepté.
- Le rendu doit être à plat.
- Techniques autorisées :
  - Arts plastiques
  - Arts des lettres
  - Mixte visuel + texte

### ANONYMAT

Aucun élément permettant d'identifier l'auteur ne doit apparaître sur la carte.

## ARTICLE 4– MODALITES D'ENVOI

### LE DOSSIER DOIT COMPRENDRE :

- La fiche d'inscription remplie, datée et signée.
- La ou les carte(s) postale(s) originale(s).

ENVOI POSTAL AVANT LE 15 JUILLET 2026 MINUIT A L'UNE DES ADRESSES SUIVANTES :

- CPIE du Haut-Doubs – 8 rue Charles le Téméraire – 25560 La Rivière-Drugeon – France  
Tél : +33 3.81.49.82.99
- Fondation La Coudre – Chemin de La Coudre 1 – 1427 Bonvillars – Suisse  
Tél : +41 24 534 12 98

## ARTICLE 5 – EXCLUSIONS

SERONT REFUSÉES :

- Dossiers incomplets ou mensongers
- Candidature d'un mineur seul,
- Envois hors délai
- Cartes réalisées avec IA
- Contenus publicitaires, politiques ou contraires aux bonnes mœurs

La décision des organisateurs est sans appel

## ARTICLE 6 – DROITS D'AUTEUR ET DROIT À L'IMAGE

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le participant :

- Reste propriétaire de sa création ;
- Garantit en être l'auteur ;
- Cède aux organisateurs une autorisation d'utilisation non exclusive, gratuite et non commerciale, limitée au projet « Jardins Sans Frontières ».

Les organisateurs s'engagent à mentionner le pseudonyme fourni.

### DROIT À L'IMAGE

Si une personne identifiable figure sur la carte, joindre l'autorisation de droit à l'image (modèle fourni).

## ARTICLE 7 – JURY ET SÉLECTION

### DÉROULEMENT

1. 30 mai → 31 août 2026 : réception des cartes
2. Entre 2 et 9 septembre 2026 : délibération du jury
3. 19 septembre (F) & 27 septembre (CH) 2026 : expositions et remises des prix

### JURY

Composé de représentants :

- Jardin / Rucher du Curé (France)
- Fondation La Coudre (Suisse)
- Association Arc Jurassien

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Respect du thème
- Pertinence du sujet
- Qualité, originalité, dimension artistique ou environnementale

## ARTICLE 8 – PRIX

Trois prix par catégorie. Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

### CATÉGORIE GROUPE :

**1er Prix** : miel + tisane + sirop ou confiture + des légumes de saison + 1 livre « Lierre et pimprenelle »

**2ème prix** : miel + tisane + sirop ou confiture + des légumes de saison

**3ème prix** : miel + tisane

### CATEGORIE INDIVIDUEL :

**1er Prix** : miel + tisane + sirop ou confiture + des légumes de saison + 1 livre « Lierre et pimprenelle »

**2ème prix** : miel + tisane + sirop ou confiture + des légumes de saison

**3ème prix** : miel + tisane

## LES GAGNANTS SERONT :

- Prévenus personnellement,
- Publiés sur les sites et réseaux sociaux des organisateurs.

## ARTICLE 9 – RESPONSABILITÉS ET DISPOSITIONS FINALES

- La participation implique l'acceptation totale du présent règlement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème technique ou incident.
- En cas de force majeure, le concours peut être modifié, reporté ou annulé sans indemnisation.
- Le règlement est applicable en France et en Suisse, dans le respect des législations en vigueur (droit d'auteur, droit à l'image, protection des mineurs, bonnes mœurs).

## ARTICLE 10 – DOCUMENTS ANNEXES

- Bulletin d'inscription (2 versions : famille, adulte)
- Formulaire d'autorisation de droit à l'image

## BULLETIN DE PARTICIPATION 2026

### « JARDINS SANS FRONTIÈRES - CARTE POSTALE FORMAT A5 »

CATEGORIE CHOISIE :

- Groupe     Individuel

LIEU DES CARTES POSTALES :

- Jardin / Rucher du curé à la Rivière Dugeon (France)  
 Site de la Fondation La Coudre à Bonvillars (Suisse)

TITRE (FACULTATIF) DE LA CARTE POSTALE OU DE L'ENSEMBLE DES  
CARTES :

.....

NOM(S) ET PRENOM(S)

SI PARTICIPATION EN GROUPE, PRECISER QUI EST LE REPRESENTANT MAJEUR.

.....

.....

PSEUDO (FACULTATIF) :

.....

COORDONNEES

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays :                     France     Suisse

Email :  
.....

Téléphone : (précédé de +33 pour la France ou +41 pour la suisse) : .....

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Date : .....

Signature :